

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29740**

### Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Commerce et distribution (fiche nationale)

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION   | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION   |
|--|--|
| Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université de Cergy-Pontoise, Université de Bourgogne - Dijon, Université Grenoble Alpes, Université de Guyane, Université de Rouen, Université Clermont Auvergne, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Université Jean Monnet - Saint-Etienne, Université Paul Sabatier - Toulouse 3, Université Toulouse 1 Capitole, Université d'Angers, Université d'Artois, Université de Franche-Comté - Besançon, Université de Bordeaux, Université de la Réunion, Université de Limoges, Université Jean Moulin - Lyon 3, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Université de Montpellier, Université de Nantes, Université Panthéon Sorbonne - Paris 1, Université Paris-Sud - Paris 11, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université de Poitiers, Université de Rennes 1, Aix-Marseille Université, Université de Lorraine, Université des Antilles, Université de Strasbourg, Université polytechnique - Haut-de-France - Valenciennes, Le Mans université, Avignon université, Université de Lille, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, université de Nice, Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis | Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme. |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

312 Commerce, vente

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Gestion de l'assortiment du magasin en fonction de la zone de chalandise.
- Négociation avec les fournisseurs.
- Conception et gestion des animations sur le point de vente.
- Elaboration des plans de merchandising.
- Management d'une équipe.
- Gestion de l'approvisionnement.
- Contribution à la satisfaction client.
- Veille concurrentielle.
  - Maîtriser les techniques et les méthodes de gestion des rayons.
- Négocier avec les partenaires du point de vente.
- Utiliser les techniques permettant de dynamiser les ventes.
  - Animer et contrôler le travail d'une équipe.
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
  - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
  - Développer une argumentation avec esprit critique.
  - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
  - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
  - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
  - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
  - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
  - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
  - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
  - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
  - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- G : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles
- Manager de rayon
- Assistant commercial
- Responsable point de vente
- Chef de secteur
- Chef de rayon
- Assistant directeur de magasin

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

D1406 : Management en force de vente

D1401 : Assistanat commercial

D1503 : Management/gestion de rayon produits non alimentaires

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

#### Bloc de compétence :

| INTITULÉ  | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION   |
|---|--|
| Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 29740 - Usages numériques                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>· Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.</li> </ul>   |
| Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 29740 - Exploitation de données à des fins d'analyse      | <ul style="list-style-type: none"> <li>· Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.</li> <li>· Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.</li> <li>· Développer une argumentation avec esprit critique.</li> </ul>  |
| Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 29740 - Expression et communication écrites et orales     | <ul style="list-style-type: none"> <li>· Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.</li> <li>· Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.</li> </ul>   |
| Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 29740 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel | <ul style="list-style-type: none"> <li>· Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.</li> <li>· Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.</li> <li>· Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.</li> </ul> |

| INTITULÉ  | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION   |
|---|--|
| Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 29740 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle | <ul style="list-style-type: none"> <li>· Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.</li> <li>· Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.</li> <li>· Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.</li> <li>· Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.</li> </ul> |
| Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 29740 - Mise en œuvre de stratégies marketing et commercialisation          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser les techniques et les méthodes de gestion des rayons.</li> <li>• Négocier avec les partenaires du point de vente.</li> <li>• Utiliser les techniques permettant de dynamiser les ventes.</li> </ul>   |
| Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 29740 - Management et animation d'équipe                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animer et contrôler le travail d'une équipe.</li> </ul>   |

**Validité des composantes acquises : illimitée**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OUINON | COMPOSITION DES JURYS   |
|--|--------|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X      | Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul> |
| En contrat d'apprentissage                                       | X      | Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul> |
| Après un parcours de formation continue                          | X      | Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul> |
| En contrat de professionnalisation                               | X      | Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul> |
| Par candidature individuelle                                     | X      |   |

|   |   |   |
|---|---|---|
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2002 | X | Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78 |
|---|---|---|

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

| LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS | ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX |
|------------------------------------|-------------------------------------|
|------------------------------------|-------------------------------------|

### Base légale

#### Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
- Avignon Université, arrêté du : 24/09/2018
- Le Mans Université, arrêté du : 03/07/2017
- Université d'Angers, arrêté du : 28/09/2017
- Université d'Artois, arrêté du : 25/06/2015
- Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2018
- Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 18/04/2017
- Université de Bretagne Occidentale - Brest, arrêté du : 25/07/2017
- Université de Cergy-Pontoise, arrêté du : 03/07/2015
- Université de Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017
- Université de Franche-comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017
- Université de Guyane, arrêté du : 09/06/2017
- Université de la Réunion, arrêté du : 24/07/2015
- Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015
- Université de Limoges, arrêté du : 04/09/2018
- Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018
- Université de Montpellier, arrêté du : 05/02/2018
- Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017
- Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 19/07/2018
- Université de Poitiers, arrêté du : 24/09/2018
- Université de Rouen, arrêté du : 08/06/2017
- Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018
- Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, arrêté du : 03/03/2016
- Université des Antilles, arrêté du : 17/07/2018
- Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016
- Université Jean Monnet - Saint Etienne, arrêté du : 28/06/2016
- Université Jean Moulin - Lyon 3, arrêté du : 28/06/2016
- Université Nice , arrêté du : 28/05/2018
- Université Panthéon Sorbonne - Paris 1, arrêté du : 08/09/2015
- Université Paris 8 - Vincennes-Saint-denis, arrêté du : 30/06/2017
- Université Paris-Est créteil Val-de-Marne - Paris 12, arrêté du : 16/07/2015
- Université Paris-Est Marne-La-Vallée, arrêté du : 15/06/2015
- Université Paris-Sud - Paris 11, arrêté du : 15/07/2015
- Université Paul Sabatier - Toulouse 3, arrêté du : 01/06/2016
- Université Polytechnique - Hauts de France - Valenciennes, arrêté du : 03/07/2015
- Université Rennes 1, arrêté du : 29/06/2017
- Université Toulouse 1 capitole, arrêté du : 23/05/2016

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Autres sources d'information :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université de Montpellier](#)

[Université Paris-Sud - Paris 11](#)

[Université d'Angers](#)

[Université d'Artois](#)

[Université de Franche-Comté - Besançon](#)

[Université de Bordeaux](#)

[Université de Bretagne Occidentale - Brest](#)

[Université de Cergy-Pontoise](#)

[Université de Bourgogne - Dijon](#)

[Université Grenoble Alpes](#)

[Université de Guyane](#)

[Université de La Réunion](#)

[Université de Limoges](#)

[Université Jean Moulin - Lyon 3](#)

[Université Paris-Est Marne-La-Vallée](#)

[Université de Nantes](#)

[Université Panthéon Sorbonne - Paris 1](#)

[Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12](#)

[Université de Poitiers](#)

[Université de Rouen](#)

[Université Jean Monnet - Saint Etienne](#)

[Université Toulouse 1 Capitole](#)

[Université Paul Sabatier - Toulouse 3](#)

[Université de Clermont Auvergne](#)

[Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines](#)

[Université Rennes 1](#)

[Aix-Marseille Université](#)

[Université de Lorraine](#)

[Université des Antilles](#)

[Université de Strasbourg](#)

[Avignon Université](#)

[Le Mans Université](#)

[Université Nice](#)

[Université Polytechnique - Hauts de France - Valenciennes](#)

[Université de Lille](#)

**Lieu(x) de certification :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Historique de la certification :**